Point 4 : Élection à la vice-présidence du Comité

4:1 Sur la base de la note LC/40-WP/4-1, et conformément à la règle 6 du *Règlement intérieur du Comité juridique* (Doc 7669-LC/139/7), le Comité procède à l’élection à la quatrième vice-présidence.

4:2 La délégation de l’Équateur propose le nom de M. Laurent Noël (Suisse). Elle salue sa grande expérience et souligne qu’il connaît bien les travaux juridiques que mène l’OACI et auxquels il est associé depuis longtemps. Cette candidature est appuyée par la délégation du Nigéria, et plusieurs autres délégations y apportent leur soutien. La Présidente félicite M. Noël et indique que la grande qualité de sa contribution sera très utile au Comité.